

Pratiques tontinières des femmes à Kinshasa

par Donatien MULAMBA KATOKA

Introduction

La République Démocratique du Congo est confrontée à une profonde crise multiforme, inqualifiable et inimaginable qui s'est particulièrement amplifiée depuis les années 1990, considérée par d'aucuns comme résistante à toute thérapie. Ainsi, elle éprouve d'énormes difficultés pour garantir le bien-être social à la population. Son économie a difficile à se relever de cet état piteux, et présente un tableau sombre : dégradation du cadre global par le déficit des finances publiques, l'inflation récurrente, le taux de chômage parmi les plus élevés de la planète etc.

Face à ce tableau sombre, la population Kinois, dont particulièrement les femmes, entreprend quelques activités de survie, et faute d'accès au système formel de crédit, recourt aux mécanismes de solidarité (*likelemba, moziki*) pour assurer la continuité de ces activités. Comment ces femmes tissent-elles les réseaux de solidarité ? Quels avantages et quelles faiblesses présentent-ils ? Comment les rendre plus compétitifs et professionnels ? C'est autour de ces questionnements que tourne cette réflexion.

Pour la production des données, nous nous sommes appuyé sur des sources documentaires et sur les entretiens avec les femmes. Ce texte est structuré en trois points en dehors de l'introduction et

de la conclusion. Le premier point présente quelques activités entreprises par les femmes. Le deuxième traite de la tontine et le troisième aborde la question la relative à la pratique tontinière.

I. Quelques activités de survie

Suite à la crise économique généralisée, aux défaillances des services publics de l'État, et à la rareté d'emplois salariés, la population Kinoise est tournée aux diverses formes d'auto-emploi, besognes et expédients pour résister contre la crise. La débrouille est devenue l'art de vivre, comme l'a si bien déclaré Pépé Kallé, un musicien congolais, dans la chanson « Article 15, *beta libanga*, débrouillez-vous pour vivre ». Les femmes ont bien maîtrisé cette leçon à laquelle elles se réfèrent au quotidien. Nous essayons de dégager ci-dessous quelques unes de ces activités.

Petit commerce

Le petit commerce constitue pour la majeure partie de la population *Kinoise* la principale source de revenu en dehors du travail salarié et les femmes y sont très actives. On les retrouve, non seulement dans les rues et marchés, mais aussi en tout lieu d'intenses transactions commerciales, y compris parkings, grands carrefours, gares routières et ports fluviaux, installations des entreprises privées et services publics, établissements d'enseignement primaire, supérieur et universitaire, terrasses et débits de boissons, etc. Elles vendent des produits alimentaires (épices, manioc, maïs, huile, haricots, « *chikwangwe* », feuilles de manioc, arachides, bananes, avocats pains, viande de brousse, beignets, poisson, sucre, sardines, charcuterie) et manufacturés (habits, cigarettes, sachets, emballages, appareils électroménagers, appareils cellulaires, meubles, souliers, chemises,

pantalons, cartables, pièces de rechange pour véhicules, motos et vélos, matériels scolaires, produits pétroliers et brassicoles, friperies, etc.

Restauration de rue «Malewa »

Célébrés il y a quelques années par Werrason, l'un des chanteurs congolais les plus populaires, les *malewa* sont apparus au pays, et plus particulièrement à Kinshasa, au début des années 1990 suite à l'effondrement de l'économie congolaise, dans les dernières années du règne de Mobutu. Ce concept tire son origine du mot « nourriture » que les *Kinois* ont transformé en « *malewa* » (en argot lingala). Il s'agit, en fait, de petits restaurants de fortune que l'on trouve un peu partout et dont le menu est accessible à toutes les bourses. En effet, il est impossible de parcourir aujourd'hui un quartier ou même une avenue de la ville de Kinshasa sans trouver des « *malewa* ». Ils sont partout : dans les universités, certains bâtiments des offices publics, dans les marchés ainsi qu'aux coins des rues à tel point qu'il est pratiquement impossible d'en établir des statistiques exactes.

Ces petits restaurants sont souvent tenus par les femmes « confrontées à de nombreux aléas de la vie qui les poussent à inventer et réinventer, sans cesse, des stratégies capables de leur assurer tant soit peu la survie » (Mulamba Feza, 1919, p.345). Ce métier n'est pas régi par un code d'éthique, quiconque le veut, l'embrasse comme il peut. Avec un équipement modeste de quelques casseroles et assiettes, on se tire facilement d'affaires sans beaucoup de soucis. On y sert des mets congolais locaux : « *soso ya supu* » (poulet à la sauce), « *thomson* » (le poisson chinchard grillé ou à la sauce), viande de vache à la sauce, *mbika* (grains de courge), *wangila* (Sésame), champignons, *gombo*, *pondu* (feuilles de manioc), *matembele* (feuilles de patate douce), *madesu*

(haricots), ngayi ngayi (oseille), makayabu, (poisson salé), ndakala (fretins), nyama ya nzamba (viande de brousse), accompagnés de safu, du riz, de fufu (pâte de manioc), de banane plantain ou de chikwangwe. Les prix des plats, accessibles à tout le monde, varient de 500Fc à 2000Fc (0,25-1 dollar us), ce qui permet à chaque client de manger selon ses moyens.

Cependant, dans ces gargotes de rue, l'hygiène alimentaire n'est pas rigoureusement respectée. Beaucoup sont installés, soit à côté de fosses septiques ou en pleine rue, au milieu de la poussière et de gaz d'échappement des véhicules, soit à proximité de caniveaux d'eau croupie ou de tas d'immondices. Les clients sont entassés les uns contre les autres, surtout aux heures de pointe, dans ces cadres en bois, en bambous ou en rideaux, aux toits en paille ou en bâche démontables à souhait. Ils sont servis de repas avariés, sources de maladies, plus particulièrement de celles dites « des mains sales (diarrhées, vers intestinaux, fièvre typhoïde, choléra...).

Ces restaurants populaires, pris d'assaut par un grand nombre de la population kinoise à cause de leur accessibilité, permettent aux femmes d'avoir un petit gain à la fin de la journée pendant cette période de basse conjoncture.

Courtage « mamans manoeuvres ou bipupula »

Ce système est constaté dans les petits ports fluviaux, parkings et gares ferroviaires. A chaque arrivée des camions, des bateaux pousseurs apportant des produits agricoles de la campagne vers la ville, ou des trains, ces femmes s'emparent presque de force de la marchandise et se chargent de la vendre aux acheteurs, soit disant pour aider les vendeurs à vite écouler leurs produits et leur éviter de nombreuses tracasseries, très courantes. Elles s'imposent en véritables intermédiaires entre les producteurs ou les

commerçants et les consommateurs ou les revendeurs en détail sur le marché. Alphonse Nekwa note à propos que : « Comme à l'accoutumée, à l'arrivée d'un véhicule chargé de marchandises, des femmes accourent en lançant des cris de joie. Elles jettent leurs pagnes dans le camion comme pour désigner chacune un produit, se disputant parfois à plusieurs. « C'est moi qui ai choisi ces caisses de tomates », crient deux d'entre elles en se chamaillant, sous le regard amusé d'une paysanne, propriétaire de la marchandise » (NEKWA, A., 2021).

Très habiles pour retarder ou écouler en un temps record les produits à leur charge, et disposant d'une capacité suffisante de nuisance, au cas où les producteurs ou les vendeurs refuseraient leur assistance, en influençant négativement les consommateurs ou les revendeurs, elles deviennent une voie obligée surtout pendant la période d'abondance des produits sur le marché. Elles sont des principales actrices dans la chaîne de fixation des prix de certains produits sur les marchés de la ville de Kinshasa.

L'habileté à manœuvrer sur les prix à tel point qu'elles sont parfois à la base de la hausse de prix de produits sur le marché, leur permet de se faire une marge bénéficiaire, et gagnent en peu de temps plus que les producteurs qui ayant durement travaillé. D'où le surnom de « *mamans manœuvres* ».

Cette pratique est souvent décriée par quelques observateurs qui lançant un cri d'alarme auprès de l'Etat pour sécuriser les gagne-petit en l'abolissant. Mais, ces femmes se battent bec et ongle contre tout celui qui les accuse d'entretenir la surenchère sur le marché. Ainsi, pour éviter toutes les taquineries, elles refusent d'être appelées « *mamans manœuvres* » et se regroupent en une association des mamans vendeuses des produits alimentaires.

Maraîchage

Le maraîchage joue un rôle important dans l'approvisionnement de la ville de Kinshasa en légumes frais. Surtout pratiqué par des femmes qui ne disposent pas d'autre moyen pour gagner leur vie, Tollens (2003) le qualifie du « maraîchage de survie ». En effet, des espaces verts à travers différents quartiers de la ville sont mis à profit par ces femmes qui produisent une variété de légumes livrées sur le marché de Kinshasa au prix accessible à toutes les bourses : amarantes, choux, poireaux, piments, tomates, aubergines, oignons, etc. La Commune de N'djili constitue l'un des sites importants de cette activité. Les maraîchers se regroupent au sein de l'Union Coopérative des Maraîchers de Kinshasa « UCOOPMAKIN », structure créée le 27 novembre 1987, à la fermeture du Centre de Commercialisation des produits Maraîchers et Fruitières « CECOMAF » en sigle. Une importante fraction de femmes faisant partie de cette organisation, sans appui financier, connaissent d'énormes difficultés en matière d'équipement, d'intrants et de commercialisation de la production.

Comme on peut bien le constater, ces activités ne génèrent pas beaucoup de bénéfices pour permettre à ces femmes d'assurer leur survie et de garantir la continuité des activités. Ainsi, comme palliatif, elles recourent aux mécanismes de solidarité, notamment à la tontine.

II. Solidarité : source de la tontine

La tontine n'est pas un produit spontané, elle relève de la solidarité : «un devoir social, une obligation d'aide, d'assistance ou de collaboration gracieuse entre les individus d'un groupe ou d'une communauté (Dictionnaire français, 2017). En cas d'événements

malheureux (sinistre, catastrophe naturelle ou humaine, inondation, accident, sécheresse, incendie, décès, épidémie, perte d'emploi, etc.) ou heureux (mariage, promotion, naissance, etc.), les membres de la communauté s'assistent et se réconfortent. Mais, cette assistance est très souvent basée sur le principe de réciprocité qui est la règle d'or de la tontine.

2.1. Réciprocité

La réciprocité c'est l'échange créant un lien entre les individus et les oblige à donner, recevoir et rendre. On distingue généralement la réciprocité dissymétrique de la réciprocité symétrique.

2.2.1. Réciprocité dissymétrique

Dans la société africaine, les chefs, les notables, les marabouts ou les parents par alliance jouissent d'une certaine honorabilité à tel point qu'on leur doit respect et obéissance. Il s'agit de travail collectif à leur profit, en échange des repas, boissons ou autres prestations, matérielles ou sociales. C'est notamment le cas des travaux de champs, de récolte, de construction d'habitations, etc.

2.2.2. Réciprocité symétrique¹

Il s'agit de l'échange réciproque de travail ou de service à travers des organisations ou structures appelées tontines ou mutuelles à ristourne (Ependa, M.L., Augustin, 2002, p.16). Celles-ci regroupent des individus qui se connaissent bien et se font confiance pour l'entraide mutuelle à tour de rôle. Elles sont

¹Pour plus de détails, lire GENTIL, D., *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1984.

interprétées par Henry et al. (Hugon, P., 2001, p.56.) comme « un système de prestations totales (...) : on y échange de l'argent et du travail, mais aussi des repas, des rites, notamment des deuils, des obligations d'amitié et des conseils ». C'est le cas de regroupements paysans qui, dans le but d'accroître la productivité du travail, « constituent des groupes afin de mettre à la disposition de chaque membre, de manière rotative, l'ensemble de leur force de travail » (Nzemen, 1988). Dans le même registre, Michel Lelart (1989 : p. 212) note à propos que : « Les paysans ont toujours eu l'habitude de travailler ensemble dans leurs champs respectifs : le premier jour ou la première semaine, tous dans le champ du premier, le deuxième jour ou la deuxième semaine, tous dans le champ du deuxième... jusqu'à ce que tous les champs soient cultivés ».

Pour résoudre les difficultés liées au manque de crédit, se sont créées des associations d'épargne et de crédit rotatif « AECR ». Celles-ci sont « constituées par un groupe d'individus qui décident, d'un commun accord, de contribuer périodiquement à une caisse commune (cagnotte). Les fonds de la cagnotte sont alloués à tour de rôle à chacun des membres du groupe ; lorsque tous les participants ont reçu la cagnotte, l'AECR recommence ou est dissoute » (Besley et al., 1993, p.1). Il s'agit pour Desroche Henri (1990), d'«un mode d'épargne collectif où la notion de groupe est déterminante dans la collecte et la distribution des fonds ; le groupe tontinier se présente comme un médiateur entre des agents ayant alternativement une capacité et un besoin de financement ».

Nous essayons de voir ci-dessous comment les femmes sont organisées au sein de ces structures mutuelles d'épargne et de crédit.

III. Pratiques tontinières des femmes

Il existe plusieurs formes de tontines que nous ne saurons pas détailler dans ces lignes. Nous nous limiterons ici aux pratiques observées réellement par les femmes trempées dans l'économie de la débrouille. L'enquête de terrain révèle que les femmes recourent à la tontine mutuelle pour les unes et à la tontine à la carte pour les autres.

3.1. Tontine mutuelle

La tontine mutuelle ou tournante est la plus pratiquée par la plupart des femmes, soit plus de 80%.

3.1.1. Mécanismes de constitution des groupes tontiniers

Les mécanismes de réciprocité et de logique d'épargne sont fondés sur de liens interpersonnels, socioprofessionnels ou de voisinage. Ces liens exercent la pression sur les femmes et assurent leur participation. Les groupes des femmes sont autonomes et ne recourent pas au financement extérieur. La finalité n'est pas de faire du profit capitaliste, mais plutôt de promouvoir l'entraide. Tout cas de conflit se règle à l'amiable entre les prestataires. Il s'agit des structures informelles, à contrat verbal. Il y a égalité des membres en droit et en obligation au sein de ces groupements.

3.1.2. Mécanismes de fonctionnement des groupes tontiniers

Les tontines sont créées et gérées par les femmes elles-mêmes, non forcément sur la connaissance mutuelle des membres. Car, « au début d'un cycle de ristourne, on peut en faire partie,

même en tant qu'inconnu, à condition qu'on soit parrainé par un ancien du groupe » (Ependa, M.L., A., 2002, p.18). Elles se conviennent de se verser de manière rotative, un montant d'argent, à une échéance fixe, conformément au calendrier établi par elles-mêmes. Le montant de mise est fixé de commun accord en tenant compte de leurs possibilités financières. Dans certains groupes, le versement se fait même chaque jour ouvrable pour un montant de 500FC, 1000FC, 2000FC. Dans d'autres, le délai d'une semaine à deux, voire même d'un mois, pour un montant plus considérable de 10\$, 20\$ ou même 50\$, etc. Toutefois, certaines femmes versent moins ou plus par rapport au taux fixé quitte à ce que les bénéficiaires en tiennent compte à leur tour. Le calendrier établi est révisable, celle placée en ordre utile peut céder son tour, sans contre partie, à une autre pour une raison motivée.

Les fonds sont collectés à chaque échéance par la chargée de cette tâche au profit de l'ayant droit. Les membres non accessibles s'acquittent par l'intermédiaire des agences de transfert (m-pesa, airtel money, orange money, etc.).

Une fois toutes les participantes servies, le cycle est bouclé et on recommence selon un nouveau calendrier tracé au cours d'une réunion à travers laquelle on fixe le montant de la mise et statue sur l'admission de nouveaux membres. Généralement, le calendrier est inverse, en commençant par les membres qui ont été servies en dernier lieu, pratique instaurée pour compenser les effets de l'inflation monétaire subis, ou à défaut, on procède par tirage au sort. La tontine peut être arrêtée aussitôt après un tour complet, si les membres le décident pour telle ou telle raison.

Ainsi, chaque membre prête, emprunte et remplace une créance par une dette. Elle prête aux autres autant des fois qu'il y a des membres et lève sa mise, une fois par cycle, à tour de rôle. Les

dettes et les créances ne sont pas assorties d'intérêt, et se compensent parfaitement tout au long du cycle et s'annulent au dernier tour. Celle qui lève les fonds la dernière a une créance qui s'accumule jusqu'à ce que son tour arrive. Chacune a une créance qui augmente à chaque tour et qui se transforme lorsqu'elle lève les fonds en une dette qui va en diminuant. Pendant que dure la tontine, la créance des uns égale toujours la dette des autres. Dans le langage *Kinois*, on parle de « *likelemba* » ou de « *moziki* » qui se démarquent, à certains égards, l'un de l'autre.

Le « *moziki* » est une tontine très sélective bien organisée sous forme de mutualité des amis ou personnes qui se connaissent bien. Son objectif ultime est surtout l'assistance sociale. Elle mobilise des fonds importants et des ressources humaines afin de réaliser des projets ciblés par les membres, envisageant aussi des fois la ristourne. Dans ce dernier cas, les adhérents ont parfois l'obligation d'indiquer l'usage de l'argent qu'ils vont recueillir en exposant leur projet aux autres membres. Aussi, l'emploi des fonds collectés fait-il l'objet de surveillance par un membre de l'association désigné pour la circonstance.

Il est coordonné par « *papa ou maman moziki* » qui s'occupe de la sécurité du patrimoine financier ou matériel du groupe, de la tenue des réunions et, le cas échéant, du règlement des conflits entre les membres du groupe. *Papa ou maman moziki* est assisté(e) d'un (e) trésorier(e) qui joue le rôle de conseiller(e). Il s'agit d'une personne dont le dynamisme, le sens de responsabilité et de neutralité sont éprouvés par les autres. Il fait la quête des fonds auprès des membres à une date fixe, s'occupe des visites à domicile, et propose aux autres membres les modalités d'entraide en cas d'événements fortuits comme l'hospitalisation, le deuil, la maternité, le baptême, etc.

Au sein de « *moziki* », les réunions sont tenues régulièrement chez le président ou le plus souvent chez l'un ou l'autre membre bénéficiaire de la ristourne, et cela à tour de rôle. « *Moziki* » est assimilé à une fête. A cette occasion, on boit, on mange et on danse aux frais du membre qui accueille ou de la caisse mutuelle. Il « est plus un groupe récréatif et festif, mais avec une vocation mutualiste. Il organise des banquets, assiste ses membres en cas d'événements heureux ou malheureux. A ces occasions, une contribution et une participation aux activités obligatoires sont exigées de membres » (Romain Zimango Ngama, R., p.108).

C'est au cours des réunions que se prennent des décisions, le plus souvent par consensus. Celles-ci sont en général l'occasion de passer un agréable moment, permettant d'échanger des informations, de parler des affaires, de projets, de soucis et problèmes internes de la tontine. C'est pour cela que la présence à ces réunions est obligatoire, et un devoir moral, le non respect peut entraîner le paiement d'amendes. La participation au *moziki* implique l'obligation de versement périodique de cotisation, une sorte d'épargne forcée pour alimenter la caisse mutuelle. Au sein de *likelemba*, l'accent est plus mis sur l'échange de service que l'assistance sociale même si cette pratique n'y est pas totalement absente.

3.2. Tontine à la carte (tontine commerciale)

D'autres groupes des femmes recourent au service des tiers « *papa ou maman carte* ». Il s'agit d'une femme ou d'un homme ayant pris l'initiative de la création d'un groupe qui joue le rôle d'un banquier. Il reçoit des dépôts de femmes, et les mouvements de chacune sont enregistrés dans un cahier dont chaque page fait office d'une fiche individuelle. Chaque femme dispose d'une carte sous forme d'un carnet de caisse, fixant l'échéance de versement

(quotidienne, hebdomadaire, mensuelle) et le montant de mise. Les écritures dans le cahier et sur la carte sont mises à jour à chaque dépôt, sanctionnées par les signatures ou paraphes de deux parties.

Les créances des femmes augmentent proportionnellement à la dette du tontinier à chaque versement, et s'annulent au retrait des dépôts. Cependant, à la fin de l'échéance, contrairement à la tontine mutuelle, les femmes paient un intérêt négatif pour couvrir les frais d'impression de la carte et rétribuer les risques d'épargne. Le montant de cet intérêt varie d'un groupe à l'autre, mais dépasse rarement 3%. Les femmes n'y trouvent aucun inconvénient pourvu qu'elles récupèrent leur dû auprès du tontinier pour réaliser leurs projets.

A la fin de la manche, si l'on désire reprendre l'opération, on paie une nouvelle carte. La tontine continue pour autant qu'il y ait des membres.

Le circuit tontinier joue donc un rôle important dans le financement des économies des femmes. Mais, il ne présente pas seulement des avantages, mais aussi quelques écueils ne permettant pas aux femmes de disposer des moyens financiers conséquents pour réellement améliorer leur pouvoir d'achat, et par conséquent, relever le niveau de vie.

3.3. Avantages et faiblesses de la tontine

3.3.1. Avantages

Parmi les avantages de la tontine, il y a lieu de mentionner ce qui suit :

-permet aux femmes exclues du système formel de crédit d'avoir des fonds qu'elles ne peuvent pas réunir d'un seul coup et d'éviter des taux d'intérêt usuriers, comme il est souvent le cas avec la banque Lambert dont le taux d'intérêt n'est pas moins de 50%. En effet, par le biais de la tontine observe Ependa M.L Augustin (2002, p.5), « un individu peut épargner des fonds soit pour un investissement à court ou à moyen terme, soit pour un événement prévu ou pour parer à l'imprévisible, de manière collective ou individuelle... ».

-favorise l'épargne dans la mesure où la régularité des versements est ressentie par chaque membre comme une obligation très forte à laquelle il ne peut absolument pas se soustraire.

-assure l'accessibilité au crédit à tous les membres sans aucune condition (garantie, frais de dépôt, frais de tenue de compte, etc.).

3.3.2. Faiblesses

En ce qui concerne les écueils, nous avons relevé les faits suivants :

-les tontines sont généralement des structures spontanées et circonstanciées ; elles émergent souvent suite à un événement ou un besoin dont la satisfaction requiert la mutualisation des efforts. C'est un système éphémère à cause des économies aléatoires des membres. Le renouvellement de la tontine à l'échéance ne garantit pas la disponibilité éventuelle de tous les participants. Les cas fortuits limitent la participation des membres et gênent le fonctionnement. En effet, beaucoup de femmes ont eu de la peine pour récupérer leur mise à cause de l'insolvabilité des certaines entre elles suite aux effets de la covid-19. D'autres, par ailleurs,

engagées, par cupidité, dans plusieurs groupes à la fois sans tenir compte de possibilités financières, ne parviennent pas à respecter l'échéance.

-les ressources tontinières sont généralement très précaires et ne servent qu'à résoudre quelques besoins de survie plutôt que de réaliser des investissements importants.

-le manque d'intérêt sur l'épargne est très préjudiciable aux membres servis en dernier lieu dans une économie hautement inflationniste comme la nôtre, surtout si le cycle est long. Les derniers bénéficiaires de la ristourne perdent une part de leur pouvoir d'achat à la suite de la baisse du cours de la monnaie et de la hausse des prix qui ont lieu entre les différents moments de la participation continue de tous les membres... »(Ependa Augustin, 2002, p.21).

-le fait que la tontine soit une structure informelle sans contrat écrit entre les membres, est susceptible de complications juridiques en cas des litiges qui dépasseraient largement l'arrangement interne.

Conclusion

Les Associations d'épargne et de crédit rotatif (AECR), jouent un rôle important sur le plan socioéconomique. Elles constituent une solution à l'exclusion des femmes du système formel de crédit et ont un impact positif sur leurs économies. Avec l'argent reçu de la tontine, elles donnent satisfaction à certains besoins et entreprennent quelques activités génératrices de revenu pour contribuer à la survie de leurs familles. Cependant, en dépit

des avantages, ce système est marqué par quelques écueils qui ne permettent pas aux femmes de totalement s'épanouir.

Pour le rendre quelque peu compétitif et professionnel, nous proposons ce qui suit:

-pour la réduction de l'insolvabilité qui menace les membres, nous pensons à la création d'une caisse compensatoire d'une part, et au parrainage, d'autre part. Cette caisse permettra de couvrir l'insolvabilité d'un membre en attendant qu'il s'exécute pour ne pas pénaliser un ayant droit qui compterait sur sa ristourne. Par ailleurs, instaurer ou renforcer le parrainage permettrait aussi de limiter les dégâts dans la mesure où la charge de remboursement de la mise reviendrait au parrain en cas d'insolvabilité de sa recommandée. Ce qui, sans doute, permettrait de veiller à la qualité des membres devant faire partie de la tontine.

-fixation des mises en monnaie forte pour épargner les membres des effets de l'inflation, de telle sorte que le remboursement soit indexé en cas de dévaluation monétaire. On peut même, par ailleurs, prévoir un petit intérêt sur les dépôts pour compenser la perte subie par les membres servis-en dernier lieu.

-restructuration des groupes tontiniers en les mutant en caisses de crédit mutuel pour améliorer les services (montant de crédit et disponibilité des fonds), pour aider les membres à relever réellement le niveau de vie. Cela demande tout un travail de sensibilisation, de formation et d'encadrement pour promouvoir la responsabilisation des femmes.

Bibliographie

- BAHATI BIREGEYA DANIEL, Tontines et développement dans le groupement Bashali Mokoto à Masisi en République Démocratique du Congo, Mémoire de licence en économie, Unigoma, 2011.
- DESROCHE, H., « Les pratiques tontinières : de Cotonou à Taipei, de Ziguinchor à Paris », in *La tontine*, Paris, Ed. Aupelf-Uref, 1990.
- DESROCHE, H., « Nous avons dit tontines. Des tontines Nord aux tontines Sud. Allers et retours. » in Lelart, M., (sous la direction de), *La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, UREF, Collection Sciences en Marche, John Libbey Eurotext, 1990.
- GENTIL, D., *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1984.
- EPENDA, M.L., Augustin, *Typologie et aspects organisationnels des tontines dans le contexte d'une économie sociale informelle à Kinshasa*, Groupe de recherche et d'intervention régionales, Université du Québec à Chicoutimi, 2002.
- HUGON, P., *Economie de l'Afrique*, 3^{ème} édition, Paris, La découverte, 2001.
- MULAMBA FEZA, I., « Combiner pour réussir : les pratiques de « maman malewa » dans leur lutte contre la pauvreté à Kinshasa », in *Quelques singularités congolaises. Enjeux, compromis et reconfiguration sociale*, Paris, L'Harmattan, RD Congo, 1919.
- NEKWA, A., Bas-Congo : les « mamans manœuvres » accusées de faire galoper les prix, infobascongo.net, consulté le 02 août, 2021.
- NZEMEN, M., *Théorie de la pratique des tontines au Cameroun*. Yaoundé. SOPECAM, 1988.